

Ô MER...

Ô mer, la vive leçon que tu réserves aux poètes,

Les ardents amis des vagues,

Les compagnons étoilés de l'eau !

Toi qui es communion,

Ouvertement, majestueusement, radicalement,

Et fêlure abyssale des âmes musiciennes !

Mer, toi qui viens, souveraine,

Nous arracher à nous-mêmes,

En réglant les crus et les décrus de nos cœurs

Sans y laisser de cicatrices ni de contusions !

Mer, tu es mon double intime,

Ma sœur joyeuse, mon cantique aimé,

Toi et moi, inséparables, essentiellement unis

Comme sont les âmes des vrais amis

Et les gouttes d'eau d'une source !

Venu de loin, je m'avance avec précaution

Vers l'archipel vierge du poème,

Moi, jeu limpide du soleil et des ombres,

Faisceau éloquent de mille aubes !

Moi, le feudiste solitaire,

Le juriste spécialisé

Dans le droit seigneurial des mots,

Le nu mystère de la Création !

Athanase Vantchev de Thracy

Paris, le 21 novembre 2018

Glose :

Feudiste (n.m.) : sous l'Ancien Régime, les **feudistes** sont des juristes spécialisés dans le **droit féodal**

et les

droits seigneuriaux.

Recrutés par les seigneurs, ils sont chargés de la rédaction des

livres terriers

lors des périodes de réaction seigneuriale et nobiliaire.

Livre terrier ou **terrier**, est un registre contenant les lois et usages d'une seigneurie, la description des bien-fonds, les droits et conditions des personnes, ainsi que les redevances et obligations auxquelles elles sont soumises.

Réaction seigneuriale et nobiliaire : à partir du **xvi^e siècle**, et plus fortement à partir de 1760, les seigneurs ont cherché à restaurer d'anciens **droits seigneuriaux** afin d'augmenter leurs revenus. Les seigneurs ont fait refaire leurs livres terriers par des feudistes, spécialistes des archives seigneuriales, des livres terriers et de l'arpentage des terres, par lesquels les seigneurs ont cherché à mieux maîtriser l'espace de leurs seigneuries.

